Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260528-C_2026_049-DE

Conseil Communautaire du 21 mai 2026 Délibération n°C_2026_049

L'an deux mille vingt six, le vingt et un mai à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 15 mai 2026, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 15 mai 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (45) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry, JOSSE Pascal, FEUTELAIS Pierrick, MARTIN Dominique, DE CHABANNES Alain, LORIOT Viviane, TARLET Raphaël, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, RODRIGUEZ Paul, FLAGEUL Marie, GUILLEMOT Sylvie, VAUCELLE Eric, GICQUELLO Bruno, GUIHARD Jean-François, HANGOUET Françoise, ROUGIE Alexandre, YHUEL Yann, BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, HURTEBIZE Didier, BONCHE Nancy, BRAUD Maurice, HERRY Marie-Hélène, BOULO Ludovic, BOUDART André, GOIRAND-COTAR Sylvie, LE GOUE Mickaël, GUYOT Tony, MONNIER Gaël

Absents ayant donné pouvoir (2) :
PIEL Mickaëlle donne procuration à COWET Vincent, GUILLERME Gwen donne procuration à STRICOT Gaëlle

Absents excusés (2) :
BELLEC Patrice, MICHEL Rémi

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Finances - Remboursement anticipé d'emprunts sur 2026

Lors de la commission finances, mutualisation et patrimoine du 2 mars et du bureau communautaire du 5 mars dernier, il a été proposé de rembourser par anticipation certains emprunts ayant un capital restant dû relativement important et dont la pénalité de sortie est peu significative.
Le montant total de remboursement d'emprunt envisagé est d'environ 2 400 000€ voire 3 900 000€.Ces remboursements sont envisagés au regard du constat d'une trésorerie a un niveau assez élevé et une volonté de se désendetter sur la mandature.

La demande de remboursement anticipée d'emprunt a été fait en début d'année sur les bases du stock de dette au 31/12/2025 d'où les variations possibles du capital restant dû.
De plus, le remboursement anticipé n'est possible qu'à une date d'échéance d'intérêts moyennant le respect du délai de préavis prévu au contrat. Ainsi, le remboursement ne peut s'acter le même jour que le prélèvement de l'échéance (soit le 1 mai ou le 1 septembre pour les deux échéances à venir).
Il faut également tenir compte de la durée restante à amortir pour le calcul de la pénalité et constater le gain potentiel.

En synthèse, selon les montants au 31/12/2025, vous avez les quatre emprunts dont le capital restant dû cumulé à la faible indemnité de remboursement anticipé seraient avantageux à rembourser par anticipation.

Emprunts souscrits auprès de la SFIL pour le financement de la déchetterie de Carentoir et de la piscine couverte située à Malestroit.

Intitulé de l'investissement	Date d'échéance choisie/ autorisant le remboursement anticipé	Capital restant dû (en EUR) à la date échéance choisie	Montant indicatif de l'indemnité de remboursement anticipé (en

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260528-C_2026_049-DE

	(prévisionnel)		EUR)
Déchetterie de Carentoir (MIN545423EUR001)	01/08/2026	1 463 000,17	6 746,02
Equipement Aquatiques couvert située sur la commune de Malestroit (MON513482EUR001)	01/08/2026	1 933 765,32	0,00

Emprunts souscrits auprès de la CRCA pour le financement du parc d'activité Val Coric Ouest et des équipements en 2016 concernant le budget principal

Intitulé de l'investissement	Date d'échéance choisie/ autorisant le remboursement anticipé	Capital restant dû (en EUR) à la date échéance choisie	Montant indicatif de l'indemnité de remboursement anticipé (en EUR)
Travaux sur le parc d'activité de Val Coric Ouest	16/08/2026	129 421.21	19.36
Investissement 2016 du budget principal	16/08/2026	320 324.69	25.57

L'ensemble est repris dans le tableau ci-dessous :

financeur	Budget	Capital initial emprunté	date d'extinction naturelle de l'emprunt	CRD	Frais financiers (totalité du produit) avant RA	Frais financiers non payés (totalité du produit) après RA	Pénalité	Gain financier (variation des frais - pénalité)	Ratio de gain (Gain financier / Montant remboursé)
SFIL (caisse Française de financement local)	*Déchets*	***1 550 000,00 €***	*29/08/2049*	**1 463 000 €**	*869 167 €*	*540 366 €*	*6 746 €*	***533 621 €***	*36,47 %*
La banque postale/SFIL (caisse Française de financement local)	Equipements aquatiques	**3 500 000,00 €**	01/08/2036	**1 933 765 €**	591 276 €	167 827 €	0 €	**167 827 €**	*8,68 %*
CRCA	Parcs d'activités communautaires	**1 196 000,00 €**	15/07/2027	**129 421 €**	319 287 €	5 373 €	19 €	**5 354 €**	*4,14 %*
CRCA	Principal	**580 000,00 €**	15/07/2036	**320 324 €**	122 631 €	60 735 €	26 €	**60 710 €**	*18,95 %*
Sur emprunts ciblés avec pénalité significative (avec emprunt déchets)		6 826 000 €		3 846 510 €	1 902 361 €	774 301 €	6 791 €	767 512 €	
Sur emprunts ciblés Sans Pénalité ou peu significative (sans emprunt déchets)		5 276 000 €		2 383 510 €	1 033 194 €	233 935 €	45 €	233 890 €	

En synthèse, le gain financier serait les intérêts non versés jusqu'à la fin du contrat (soit pour le dernier en 2049) d'un montant d'environ de 233 000€ si le remboursement ne porte que sur les 3 emprunts en lien avec le budget principal et ses annexes, soit d'environ 760 000€ si le remboursement est sur les 4 emprunts présentés comprenant le budget Déchets, indépendant du budget principal et se finançant par la redevance OM.
Cette dernière option permettrait de dégager instantanément au profit du budget déchets environ 500 000€ de CAF sur la période 2026-2049 de manière à soulager sa section de fonctionnement toujours pénalisée par les aléas des dépenses de gestion courantes.
Sur les autres budgets, le gain est moins significatif mais soulagerait également le rééquilibre annuel du budget (maximum de 160 000€ sur l'équipement aquatique sur la période de remboursement).
L'ensemble des remboursements permettrait donc d'améliorer le ratio de désendettement de la collectivité.

Un choix est à opérer sur chacune de ces lignes de financement indépendante mais ayant

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260528-C_2026_049-DE

des impacts sur l'équilibre du budget principal et sur les choix de gestion concernant le budget déchets en profonde mutation.
La commission finances du 2 mars a émis un avis favorable aux remboursement anticipé proposés.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :
- **les remboursements anticipés des 4 emprunts présentés ci-dessus,**
- **D'AUTORISER la Présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'application de la présente.**

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

